

NUMERO 2 / 2015

COMMUNAUTÉ DE SÉCURITÉ

LE MAGAZINE DE LOSCE



Aperçu général »



1 Helsinki Kurt Tudyka fait l'historique de la dimension économique et environnementale de l'OSCE depuis ses origines dans l'Acte final de Helsinki de 1975 jusqu'à ce jour. p.6

3 Cologne L'ONG allemande 180° Wende aide des jeunes marginalisés à changer leur existence avant d'être victimes de la radicalisation qui conduit au terrorisme. p. 22

5 Kosovo Privilégiant la prévention par rapport à l'intervention, le gouvernement kosovar a adopté une nouvelle Stratégie pour la prévention de l'extrémisme violent, qui a été élaborée avec le soutien de la Mission de l'OSCE au Kosovo. p. 26

7 Tadjikistan Le projet du Bureau de l'OSCE au Tadjikistan « Parents contre le terrorisme » est destiné à sensibiliser les communautés aux dangers du recrutement à l'extrémisme violent qui conduit au terrorisme. p. 28

2 Amsterdam De toute l'Europe, le policier de proximité Rob Out a rapporté aux Pays Bas des innovations en matière de prévention du terrorisme et les a intégrées dans une approche interinstitutionnelle. p.18

4 Ukraine et Moldavie Le Dniestr, qui prend naissance dans les Carpates ukrainiennes et coule à travers la République moldave avant de repasser en Ukraine, est préparé à résister aux pressions du développement économique et du changement climatique. p.12

6 Bosnie-Herzégovine Dix-neuf coalitions contre la haine luttent contre l'intolérance en favorisant l'intégration, évitant ainsi que le pays devienne un vivier du terrorisme. p.24



Table des matières »

Numéro 2/2015



- 4 **#OSCE**
- 6 **Helsinki +40**
Qu'advient-il de la deuxième dimension ?
- 10 **Communauté de sécurité**
Agir face au changement climatique
- 12 **Gros plan**
Gérer le Dniestr
- 16 **Section spéciale**
Radicalisation au terrorisme: que faire ?
- 30 **Divers**



Le magazine **Communauté de sécurité** est publié par le Secrétariat de l'OSCE
 Section de la communication et des relations avec les médias
 Wallnerstrasse 6
 1010 Vienne (Autriche)
 Téléphone : +43 1 51436 6267
oscemagazine@osce.org

Publié sur papier en anglais et en russe, le magazine est également disponible en ligne en allemand, en anglais, en espagnol, en français, en italien et en russe à l'adresse www.osce.org/magazine

Les opinions exprimées dans les articles sont celles de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position officielle de l'OSCE et de ses États participants.

Rédactrice en chef
 Ursula Froese

Comité de rédaction
 Miroslava Beham, Ursula Froese, Alexey Lyzhenkov, Marcel Pesko, Sandra Sacchetti, Desiree Schweitzer

Illustrations
 AVD

Impression
 Riedeldruck GmbH
 Polices de caractères : LeMonde Journal ; Akkurat

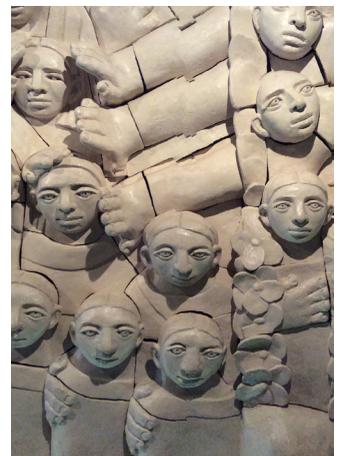
Le magazine Communauté de sécurité favorise le développement d'une communauté de personnes résolues à promouvoir la confiance et la stabilité dans tout l'espace de l'OSCE. Les contributions écrites sur des aspects de la sécurité politico-militaire, économique et environnementale ou humaine sont les bienvenues. Les textes font l'objet d'une mise en forme rédactionnelle.

Tous les documents publiés le sont à la discrétion de l'OSCE. Les textes publiés ne donnent droit à aucune rétribution. Veuillez écrire à oscemagazine@osce.org. L'OSCE remercie les auteurs et les artistes pour leurs contributions.

Première de couverture

Photo de couverture :
 détail de l'œuvre « The Story of Life » de Lorraine Malach, achevée après la mort de l'artiste par Janet Grabner. © Lorraine Malach 2003

Pour cette fresque en argile créée pour le Musée royal Tyrrell de paléontologie de Drumheller, en Alberta (Canada), l'artiste a utilisé des représentations humaines pour relater l'évolution de la vie, l'idée étant que les visiteurs proposent leur propre interprétation.



Bonne gouvernance de l'eau

La Présidence serbe de 2015 a fait de la bonne gouvernance de l'eau et de sa contribution à la sécurité et à la stabilité le thème principal du **Forum économique et environnemental de l'OSCE** de cette année. Les débats se sont terminés à Prague du 14 au 16 septembre.

Le Président en exercice, Ivica Dačić, y a souligné l'urgence pour l'OSCE, dans notre monde caractérisé par des difficultés économiques et des troubles sociaux, de renforcer ses activités ayant trait à l'eau en particulier et aux questions économiques et environnementales en général. Il a déclaré ceci : « Eu égard à la crise en Ukraine et dans son voisinage avec ses causes économiques, ainsi qu'aux problèmes migratoires qui se posent sur le seuil même de notre porte dans la région de l'OSCE, les possibilités qu'offrent la dimension économique et environnementale sont on ne peut plus évidentes. »

Lire également, en page 6 du présent numéro, l'article de Kurt Tudyka sur l'historique de la « corbeille économique et environnementale » de l'OSCE.

L'OSCE et la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies

Le Forum de l'OSCE pour la coopération en matière de sécurité a décidé, le 22 juillet, de renforcer le soutien de l'Organisation à la facilitation de l'application de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la prévention de la prolifération des armes de destruction massive. Le Centre de prévention des conflits prêtera son concours aux États participants, à leur demande, pour l'élaboration de mesures nationales de mise en œuvre et s'emploiera à maintenir et à développer le réseau des points de contact de l'OSCE pour la résolution 1540 en tant que partie intégrante du réseau du Comité 1540. Cet appui aux efforts déployés à l'échelle mondiale par le Comité 1540 est l'un des moyens grâce auxquels l'OSCE consolide son rôle en tant qu'organisation régionale au sens du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

La décision peut être consultée à l'adresse suivante : osce.org/fsc/17547

Dialogue national en Ukraine

« Avoir un dialogue constructif suppose que les diverses parties prenantes puissent s'écouter mutuellement et soient prêtes à avoir des surprises peu réjouissantes. Ce genre de confrontation avec la réalité est difficile pour tout le monde mais, en définitive, c'est comme ça que les gens cessent d'argumenter et commencent à coopérer », a déclaré Vaidotas Verba, le Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine, à Severodonetsk, le 24 septembre, à la clôture du forum de deux jours que son bureau avait organisé dans le cadre de son projet clé visant à faciliter le dialogue national de l'Ukraine sur la réforme. Des représentants des communautés locales de la région de Louhansk et des responsables de Kiev – plus de 120 participants – ont traité de problèmes délicats : réforme des relations budgétaires, sécurité énergétique, questions liées à l'agriculture, questions humanitaires, notamment celle des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, systèmes d'éducation et de santé, et relations entre militaires, responsables de l'application de la loi et communautés locales.

Le forum s'inscrivait dans le prolongement d'activités similaires organisées à Krasnoarmeysk en juillet et à Kramatorsk en mai. Intitulé « Dialogue national », le projet est financé par les gouvernements autrichien, danois, italien, lituanien, allemand, norvégien, suisse et japonais.

Journées de la sécurité

Une Journée de la sécurité sur le thème « Changement climatique et sécurité – des répercussions sans précédent, des risques imprévisibles » a été organisée à Vienne le 28 octobre. « Des plus grands pays du monde aux plus petits, il n’y a de gagnant que si tous gagnent dans ce défi particulier d’ampleur planétaire », a déclaré M. Wendell Chris King, expert invité à cette Journée. Lire l’article intitulé « Agir face au changement climatique » en page X du présent numéro.

Le 13 novembre, une Journée de la sécurité sur le thème « En quête de paix et de sécurité – Quel est le rôle des femmes ? » a eu lieu à Vienne.

Les Journées de la sécurité de l’OSCE, qui ont été lancées par le Secrétaire général Lamberto Zannier en 2012, offrent l’occasion d’examiner diverses questions de sécurité sous de nombreux angles différents, conformément à l’approche globale de la sécurité propre à l’OSCE.

Jeunesse et radicalisation

C’était une conférence avec la jeunesse pour la jeunesse. La moitié des 155 participants à la conférence « Travailler avec la jeunesse pour la jeunesse, protection contre la radicalisation », tenue à Belgrade les 3 et 4 septembre étaient des jeunes : chercheurs spécialistes de l’extrémisme violent, membres d’ONG locales travaillant avec des jeunes à risques, organisations de jeunesse, en particulier des Balkans occidentaux, et ambassadeurs de la jeunesse de l’OSCE. Ils ont réfléchi en commun aux moyens de protéger leurs pairs du pouvoir d’attraction de la radicalisation et de l’extrémisme violent en les faisant participer à l’élaboration de solutions. La Présidence serbe a organisé cette conférence en coopération avec les représentantes spéciales pour la jeunesse et la sécurité, Milena Stosic et Anna Katharina Deininger.

Le rapport, qui contiendra des recommandations, sera disponible prochainement sur le site : www.osce.org.



Le Secrétaire général de l’OSCE et la Présidence serbe de l’Organisation ont lancé la campagne L’OSCE unie dans la lutte contre l’extrémisme violent (#UnitedCVE) pour souligner que nous devons tous relever le défi consistant à réagir à l’attrait corrosif de l’extrémisme violent en nous employant à promouvoir la tolérance, le respect mutuel, le pluralisme, l’inclusion et la cohésion.

Lire la section spéciale intitulée « Radicalisation au terrorisme : Que faire ? » en page 16 du présent numéro.

Qu'advient-il de la deuxième dimension ?

Évolution de la dimension économique et environnementale de l'OSCE

Par Kurt P. Tudyka

La dimension économique et environnementale de l'OSCE trouve son origine dans la deuxième « corbeille » de l'Acte final de Helsinki 1975 : « Coopération dans les domaines de l'économie, de la science et de la technique, et de l'environnement ». Dans l'optique actuelle, la taille de cette corbeille et ce qu'elle contient peuvent surprendre.

Elle comporte des dispositions relatives à la promotion des échanges mutuels de biens et de services, à l'élimination des obstacles au développement du commerce, à l'amélioration des conditions de travail des représentants des organismes,

entreprises, firmes et banques étrangères, à l'encouragement de la coopération entre entreprises et firmes nationales, au développement de réseaux routiers et à la coopération en vue d'un réseau navigable cohérent en Europe, à la coopération en matière de normalisation, à l'échange et à la diffusion d'informations scientifiques et techniques, à la lutte contre la pollution de l'air et de l'eau et à la protection de l'environnement marin.

Cette multitude de souhaits, de promesses et d'accords avait, bien entendu, une raison historique particulière : la tâche ardue mais indispensable de renforcer les liens

entre deux systèmes économiques fondamentalement différents, en l'occurrence celui des pays à économie de marché, d'une part, et celui des pays à commerce d'État, de l'autre. Dès le préambule du document, les États participants ont confirmé leur volonté d'intensifier leur coopération, indépendamment de la diversité de leurs systèmes sociaux et économiques. Cette volonté a toutefois été relativisée – toujours dans le préambule – par la référence à un principe de réciprocité, « permettant, dans l'ensemble, une répartition équitable des avantages et des obligations d'ampleur comparable ». Dans le cadre de cette coopération, il était prévu de s'efforcer de compenser les avantages et les déséquilibres commerciaux unilatéraux.

Dans ce contexte, il s'est avéré difficile d'inclure, dans l'Acte final de Helsinki, l'attribution du statut de la nation la plus favorisée, comme le souhaitent un certain nombre d'États qui n'étaient pas membres du GATT [Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, devenu aujourd'hui l'Organisation mondiale du commerce (OMC)]. Un accord est cependant intervenu sur la formulation suivante : « Les États participants...reconnaissent les effets bénéfiques qui peuvent résulter de l'application du traitement de la nation la plus favorisée pour le développement des échanges. »

Il convient de noter que, déjà à l'époque, pour de nombreux pays d'Europe occidentale, les éléments négociés de la « deuxième corbeille » relevaient de la juridiction exclusive de la Communauté économique européenne (aujourd'hui l'Union européenne). Bien qu'elle n'ait pas participé officiellement à la conférence, la Commission européenne a donc joué un rôle considérable dans les consultations. Le Premier Ministre italien, Aldo Moro, a signé l'Acte final de Helsinki au nom de la République italienne, mais aussi en sa capacité de Président en exercice du Conseil des Communautés européennes.

La « deuxième corbeille » a également occupé une place importante dans les documents de clôture des réunions de suivi de Madrid et de Vienne tenues dans les années 1980. Les États participants s'y étaient déclarés disposés à renforcer leur coopération économique et une conférence spéciale avait été convoquée à cet effet à Bonn pour le printemps 1990. Toutefois, du fait de la soudaine désintégration du système économique oriental, les priorités n'étaient plus les mêmes. Avec la disparition des frontières entre les systèmes – pas

seulement dans la sphère économique – la tâche qui avait été confiée à la conférence de Bonn était devenue superflue au moment où la conférence a eu lieu.

Transformation

Les bouleversements politiques des années 1989/90 ont accentué et modifié l'importance des facteurs économiques et sociaux pour la politique de sécurité. De nouveaux enjeux sont apparus, notamment celui de la transformation des économies planifiées en économies de marché écologiquement viables et en état de fonctionner. Cette thématique a été au centre de l'attention de la Conférence de Bonn, qui a marqué le début d'une période, certes courte, de prise de conscience de l'importance de la « dimension économique et environnementale », comme on a pris l'habitude d'appeler la « deuxième corbeille » durant les années 1990. Dans le document de clôture, les États participants ont insisté sur le lien entre pluralisme politique et économie de marché, et sont convenus d'une série de principes pour le processus de réforme : élections libres, démocratie multipartite, primauté du droit, protection de la propriété privée, viabilité environnementale de la croissance et du développement économiques, droit d'établir librement des syndicats et développement de la libre circulation des biens et des capitaux.

En 1992, Le Comité des hauts fonctionnaires (dénommé par la suite Conseil supérieur) s'est vu attribuer les fonctions d'un forum économique. Il était chargé de stimuler le dialogue sur la transition vers les économies de marché de libre concurrence et le développement de ces dernières, ainsi que sur la coopération économique, et de promouvoir les activités déjà en cours au sein des organisations internationales spécialisées. La cinquième réunion du Forum économique, en 1997, a été, par exemple, consacrée au thème de l'économie de marché et de l'état de droit. Les participants s'y sont entretenus de l'importance de normes juridiques fiables pour l'économie et il y a été souligné que les infractions à la loi, telles que les malversations, le blanchiment d'argent ou la corruption, amoindrissaient le soutien du public à la démocratie et à l'économie de marché. Il a toujours été convenu que l'OSCE devait éviter d'empiéter sur les activités d'autres organisations et institutions et que sa mission dans la dimension économique consistait à promouvoir l'interaction entre les secteurs privé et public.

Des conceptions différentes

L'affirmation selon laquelle l'économie joue un rôle dans la sécurité est incontestée. La dimension économique du concept de sécurité globale propre à l'OSCE n'a de ce fait jamais été ouvertement et directement remise en question. La recommandation en vertu de laquelle l'Organisation devrait insuffler un élan politique à la coopération économique a été régulièrement formulée au cours de diverses réunions de l'OSCE et figure dans de nombreux documents. Toutefois, les composantes économiques de la sécurité, en tant que parties intégrantes d'une architecture de sécurité globale, n'ont jamais été développées au point qu'il en soit résulté une fonction opérationnelle pour l'OSCE.

Les gouvernements des États participants de l'OSCE ont des conceptions différentes de l'étendue de la dimension économique et environnementale de la sécurité et même de sa signification et de sa raison d'être au sein de l'Organisation. Les représentants d'un certain nombre de pays ont mis l'accent sur la sécurité juridique et contractuelle, la protection de la propriété économique et la stabilité, la fiabilité et la prévisibilité des paramètres de la politique économique. Plusieurs d'entre eux ont mentionné les systèmes d'alerte précoce, d'autres la promotion de conditions de production respectueuses de l'environnement et la lutte contre l'espionnage économique et la criminalité économique internationale comme étant des tâches qui pourraient être confiées à l'OSCE.

Le fait que la sécurité économique et environnementale des individus dans leurs rôles de citoyens, d'employés et de consommateurs n'ait guère été mentionnée est surprenant. Au cours de la première décennie qui a suivi la fin de la guerre froide, l'accent était mis sur les instabilités, les crises, les menaces et les risques pour l'économie, en d'autres termes, pour les économies, les entreprises, la production ou les marchés nationaux. La sécurité, ou plutôt la résilience de l'économie, de la politique économique et de l'activité entrepreneuriale, était l'objectif à atteindre. Les mesures de sécurité économique visaient à gagner la confiance des entrepreneurs. C'était dans ce contexte que les mesures de lutte contre la discrimination à l'égard des travailleurs migrants ou contre l'exclusion sociale avaient été mentionnées, à l'époque déjà, dans un chapitre de l'Acte final de Helsinki intitulé « Aspects

économiques et sociaux du travail migrant » et réaffirmées dans les documents de clôture des réunions de suivi de Madrid et de Vienne (tenues respectivement en 1983 et en 1989).

Quel rôle aujourd'hui ?

Aujourd'hui, la préoccupation première de l'OSCE dans la deuxième dimension n'est plus de sécuriser l'économie, ni à fortiori celle de nous en protéger. Ce sont plutôt les dangers et les risques découlant de l'activité économique qui ont de plus en plus retenu son attention. Parmi ces risques et ces dangers figurent la production, la distribution et l'exportation de substances dangereuses, le transport de déchets dangereux, la corruption, le commerce et le transport de combustible pour réacteurs, de drogues et d'armes, la traite des êtres humains et le blanchiment d'argent. L'accent a aussi été mis davantage sur les aspects environnementaux et sociaux de la sécurité économique.

La dimension économique et environnementale de la sécurité englobe désormais également des facteurs et des circonstances économiques comme l'approvisionnement en énergie, les ressources en eau, les ressources naturelles et les dommages causés à l'environnement, qui jouent ou pourraient jouer un rôle dans les points chauds et les zones de crise à travers le monde. Traiter de ces questions relève du mandat de plusieurs des opérations de terrain de l'OSCE. Le Coordonnateur des activités économiques et environnementales, qui a son bureau au Secrétariat de l'Organisation, a organisé des séminaires sur ces thèmes. Le Forum économique susmentionné, appelé Forum économique et environnemental depuis 2007, s'occupe intensément de ces questions, comme le montre l'aperçu ci-dessous. Cependant, compte tenu du nombre important d'organisations et institutions internationales spécialisées et, dans une certaine mesure, puissantes financièrement, ou « clubs » actifs dans ces domaines, le rôle que l'OSCE devrait jouer dans la dimension économique et environnementale reste flou.

Kurt P. Tudyka est professeur émérite à l'Université de Mijmegen aux Pays-Bas et professeur honoraire à l'Université d'Osnabrück en Allemagne. Il a été rédacteur en chef de l'Annuaire de l'OSCE à Hambourg.

Le deuxième chapitre de l'Acte final de Helsinki, intitulé « Coopération dans les domaines de l'économie, de la science et de la technique, et de l'environnement » contient un préambule et six parties :

Échanges commerciaux ;
Coopération industrielle et projets d'intérêt commun ;
Dispositions relatives au commerce et à la coopération industrielle ;
Science et technique ;
Environnement ;
Coopération dans d'autres secteurs (développent des transports, promotion du tourisme, aspects économiques et sociaux du travail migrant, formation des cadres)

Thèmes des forums économiques et environnementaux

- 1993 Processus de transition vers les économies de marché démocratiques
- 1994 Processus de transition vers les économies de marché démocratiques
- 1995 Coopération régionale, sous-régionale et transfrontalière, et stimulation des échanges, de l'investissement et du développement des infrastructures
- 1996 Aspects économiques de la sécurité et rôle de l'OSCE
- 1997 Économie de marché et état de droit
- 1998 Aspects de l'évolution de la situation énergétique dans la région de l'OSCE en matière de sécurité
- 1999 L'environnement et ses aspects intéressant la sécurité
- 2000 Aspects économiques du relèvement après un conflit : les défis de la transformation
- 2001 Transparence et bonne gouvernance dans les affaires économiques
- 2002 Coopération dans le cadre de l'OSCE pour assurer l'utilisation durable et la protection de la qualité de l'eau
- 2003 Traite des êtres humains et trafic de drogues, d'armes légères et de petit calibre : impact économique national et international
- 2004 Nouveaux défis à relever dans le cadre du renforcement des capacités institutionnelles et humaines pour le développement et la coopération économiques
- 2005 Tendances démographiques, migrations et intégration des personnes appartenant aux minorités nationales : assurer la sécurité et le développement durable dans l'espace de l'OSCE
- 2006 Transports dans l'espace de l'OSCE : réseaux de transport sûrs et développement du transport pour renforcer la coopération et la stabilité économique régionales
- 2007 Principaux défis à relever pour assurer la sécurité environnementale et un développement durable dans l'espace de l'OSCE : dégradation des terres, contamination des sols et gestion de l'eau
- 2008 Coopération dans le domaine des voies de navigation maritimes et intérieures dans l'espace de l'OSCE : accroître la sécurité et protéger l'environnement
- 2009 La gestion des migrations et ses liens avec les politiques économiques, sociales et environnementales dans l'intérêt de la stabilité et de la sécurité dans la région de l'OSCE
- 2010 Promotion de la bonne gouvernance aux points de passage des frontières, amélioration de la sécurité du transport terrestre et facilitation du transport international par route et par rail dans la région de l'OSCE
- 2011 Promotion d'actions communes et de la coopération dans l'espace de l'OSCE dans les domaines du développement de l'énergie durable et du transport
- 2012 Promotion de la sécurité et de la stabilité grâce à la bonne gouvernance
- 2013 Accroître la stabilité et la sécurité – améliorer l'empreinte écologique des activités liées à l'énergie dans la région de l'OSCE
- 2014 Relever les défis environnementaux en vue de promouvoir la coopération et la sécurité dans l'espace de l'OSCE
- 2015 Gouvernance de l'eau dans l'espace de l'OSCE – accroissement de la sécurité et de la stabilité par la coopération
- 2016 Renforcement de la stabilité et de la sécurité grâce à la coopération en matière de bonne gouvernance

Agir face au changement climatique

Références au changement climatique dans les documents d'orientation de l'OSCE

Déclaration ministérielle sur l'environnement et la sécurité (Madrid, 2007)

Décision du Conseil ministériel sur l'amélioration de l'empreinte écologique des activités liées à l'énergie dans la région de l'OSCE (Kiev, 2013)

Décision du Conseil ministériel sur la protection des réseaux énergétiques contre les catastrophes naturelles et anthropiques (Kiev, 2013)

Décision du Conseil ministériel sur le renforcement de la réduction des risques de catastrophe (Bâle, 2014)

Activités menées par l'OSCE pour lutter contre le changement climatique

« Incidences du changement climatique sur la sécurité dans la région de l'OSCE », conférence de la Présidence, Bucarest, 5 et 6 octobre 2009

« Incidences du changement climatique sur la sécurité dans la région de l'OSCE », projet exécuté en partenariat avec l'Agence européenne pour l'environnement et Adelphi, 2010–2013

« Changement climatique et sécurité en Europe orientale, en Asie centrale et dans le Caucase du Sud », projet de l'ENVSEC exécuté sous la direction de l'OSCE et financé par l'Instrument de stabilité de l'Union européenne et l'Austrian Development Agency, en cours depuis 2013.

Dans le cadre de ce projet, des parties prenantes nationales et des experts internationaux déterminent et cartographient les incidences du changement climatique dans les trois régions en question. Il sera suivi d'actions de sensibilisation aux mesures d'adaptation qui s'imposent.

Entretien avec Jeffrey Sachs

Prenant la parole à la Journée de la sécurité sur le thème « Changement climatique et sécurité – des répercussions sans précédent, des risques imprévisibles » organisée par le Secrétaire général Lamberto Zannier à Vienne, le 28 octobre 2015, Suzanne Goldenberg, journaliste au Guardian, a déclaré ceci : « Le changement climatique était considéré comme un 'multiplicateur des menaces', il est aujourd'hui un 'catalyseur des menaces' ».

Plus personne ne nie que le changement climatique a des incidences sur la sécurité. La question à laquelle le panel d'experts participant à la Journée de la sécurité de l'OSCE a tenté de répondre était la suivante : que peut faire une organisation comme l'OSCE ?

« Pour moi, l'OSCE a un rôle des plus pertinents à jouer », a déclaré Jeffrey D. Sachs, Conseiller spécial auprès du Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, pour les objectifs du Millénaire pour le développement et Directeur de l'Institut de la Terre de l'Université de Columbia, au cours d'un entretien avec le Secrétaire général Zannier diffusé sur le Web.

Le lecteur trouvera ci-dessous des extraits de cet entretien :

Lamberto Zannier : notre approche de la sécurité dans l'espace de l'OSCE se fonde sur la sécurité douce et le renforcement de la confiance : une telle approche pourrait-elle, par exemple, nous aider à avoir raison du nationalisme énergétique ?

Jeffrey Sachs: je crois que c'est indispensable. Y parvenir en partie par des mesures à plus court terme de renforcement de la confiance et en partie par un engagement à l'échelle de l'ensemble de l'OSCE en faveur de la sécurité énergétique à faible émission de carbone serait particulièrement utile, car une planification à l'échelle de l'Organisation tout entière ferait plus clairement apparaître les interdépendances entre les différentes régions.

Nous avons constamment le choix, dans la vie de tous les jours et dans le cadre de tous les problèmes de sécurité auxquels nous faisons face, entre confrontation et coopération. Et, bien entendu, l'OSCE s'appuie sur le concept en vertu duquel la coopération est une approche à somme positive de tout cela, ce qui, je crois, est l'aspect le plus important pour nous. Si nous en arrivons à une nouvelle guerre froide, de quelque type que ce soit, à la frontière ukrainienne ou en mer de Chine méridionale, nous ne parviendrons jamais à résoudre ces problèmes de développement durable.

C'est au niveau local que l'incidence du changement climatique se fait le plus ressentir. Pensez-vous qu'il y a place pour des approches ascendantes auxquelles la société civile participerait ?

Un point qui est très important, je crois, est que, partout, on puisse comprendre quelles sont les vulnérabilités, non pas seulement en termes généraux et sur le plan mondial, mais aussi localement, puisque les vulnérabilités ne sont pas les mêmes dans les différentes régions.

Élaborer des outils afin que, partout, on puisse regarder sur une carte et dire « je comprends ce que cet enjeu signifie pour ma communauté et pour moi » et, ensuite, contribuer à faire en sorte que chacun puisse systématiquement avoir son mot à dire dans la planification appropriée des mesures susceptibles d'être prises est particulièrement

important. Je suis en train de mettre en place, pour le Secrétaire général Ban Ki-moon, le Réseau des solutions pour le développement durable (SDSN). Je dirais que nous aurions là une bonne occasion concrète pour

l'Organisation et le SDSN de collaborer et de dire « Mobilisons le réseau universitaire au sein de l'OSCE, afin de coopérer aussi avec la communauté de sécurité et celle de politique étrangère dans l'examen des moyens d'atténuer les risques locaux et régionaux pour l'environnement. »

Voyez-vous un rôle pour nous dans l'établissement de partenariats avec des acteurs n'appartenant pas au secteur intergouvernemental pour nouer le dialogue avec l'industrie, les entreprises et le secteur privé sur le lien entre climat et sécurité ?

Tout à fait. Vous savez, car cela fait partie du travail de base de l'OSCE, qu'organisation et réseautage demandent beaucoup de temps, sont très complexes et très coûteux ; créer ce genre de réseau est donc un énorme bien commun.

Un des réseaux avec lesquels je coopère étroitement est celui du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, qui est le principal groupement d'entreprises dans le monde s'employant à faire participer les milieux d'affaires au développement durable.

Si l'OSCE et le Conseil mondial des entreprises pouvaient se concerter et dire « Nous travaillons dans les mêmes endroits et, désormais, sur des problèmes similaires, mais sous un angle légèrement différent, comment pouvons-nous améliorer notre travail réciproque ? », je crois que cela serait très fructueux.

Vous pouvez suivre les débats tenus dans le cadre des Journées de la sécurité à l'adresse suivante www.osce.org/sg/secdays.

1. Citant un rapport du Conseil consultatif militaire du Centre d'analyses navales des États Unis actualisé en 2015.

Gérer le Dniestr

Par Leonid Kalashnyk et Ursula Froese



L'Ukraine et la Moldavie ne sont pas unies simplement par des frontières communes et un long passé de liens cordiaux, mais aussi par le bassin du Dniestr, dont les eaux constituent une ressource vitale pour plus de 10 millions d'habitants des deux pays. Le Dniestr est un des plus grands fleuves transfrontières d'Europe orientale. Il prend naissance dans les Carpates ukrainiennes et coule à travers la République moldave avant de repasser en Ukraine à proximité de la mer Noire.

Le bassin du Dniestr compte quelque 7 millions d'habitants, dont plus de 5 millions vivent en Ukraine. Le Dniestr et ses affluents sont la principale source d'approvisionnement en eau de l'agriculture, de l'industrie et d'agglomérations des deux pays, dont la capitale de la Moldavie, Chisinau. Hors du bassin proprement dit, 3,5 millions d'habitants supplémentaires, dont ceux du port ukrainien d'Odessa, utilisent l'eau du fleuve.

La gestion des eaux d'un bassin transfrontière est rarement chose aisée. Elle requiert une approche globale des problèmes et des besoins du bassin qui fasse abstraction de l'emplacement géographique ou de la compétence juridictionnelle des différentes agences. Il faut en outre que les mécanismes et les accords soient équitables et adaptés à leur contexte propre, compte tenu des traditions et conditions locales. La confiance, la volonté politique et l'appropriation nationale sont des facteurs importants.

À l'heure actuelle, grâce au Dniestr, la région dans son ensemble ne manque pas d'eau, encore qu'en période de faibles précipitations et de sécheresse il puisse être difficile de satisfaire la demande dans certaines zones. Toutefois, avec la pression supplémentaire que le développement des économies de la Moldavie et de l'Ukraine ainsi que le changement climatique exercent sur les ressources en eau, l'avenir paraît moins assuré. Aujourd'hui déjà, le fleuve souffre de la pollution, d'un appauvrissement de la biodiversité, de crues et parfois de besoins en eau contradictoires. L'absence de solution au conflit transnistrien complique encore la situation.

D'après le Cadre stratégique pour l'adaptation au changement climatique dans le bassin du Dniestr qui a été adopté récemment, l'incertitude est aggravée par le fait qu'une modification des conditions climatiques devrait influencer sur le volume et la répartition saisonnière du débit du fleuve, accroître la fréquence et l'intensité des inondations et des sécheresses et susciter des défis associés à une pénurie d'eau, y compris une détérioration de la qualité de l'eau et des écosystèmes dans le bassin du Dniestr. De tels impacts présentent un risque potentiel pour la sécurité de millions de gens vivant dans le bassin ou autrement tributaires de l'eau du Dniestr.

Une approche à l'échelle du bassin

À l'époque soviétique, le bassin du Dniestr était géré comme un système unifié, mais après l'indépendance, la Moldavie et l'Ukraine se sont occupées séparément de leurs parties jusqu'en 1994, date à laquelle elles ont signé un accord bilatéral sur l'utilisation et la protection des ressources en eau du bassin. Cet accord ne portait toutefois que sur l'utilisation de l'eau dans la zone frontrière et ne couvrait pas les ressources biologiques ni les écosystèmes du fleuve. Pour l'essentiel, seul un petit groupe de fonctionnaires du secteur de l'eau était impliqué dans sa mise en œuvre.

La gestion du Dniestr à l'échelle du bassin a commencé à prendre forme en 2004. Cette année-là, la Moldavie et l'Ukraine ont demandé à l'OSCE et à la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) de faciliter la coopération transfrontière dans le bassin du fleuve. Depuis lors, dans le cadre de l'Initiative Environnement et sécurité (ENVSEC), les deux organisations ont exécuté toute une série de projets dans les domaines de la gestion des inondations, de la protection de la biodiversité, y compris la diversité piscicole, du suivi transfrontière, de l'échange d'informations et de données et de la sensibilisation du public, avec l'appui en partie du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qui est aussi membre de l'ENVSEC. Ces projets ont été mis en œuvre conjointement avec les ministères de l'environnement de Moldavie et d'Ukraine, les agences de l'eau et d'autres autorités compétentes des deux pays.

L'Étude diagnostique transfrontière du bassin du Dniestr a constitué une réalisation marquante à l'automne de 2005. Cette évaluation de la géographie, des ressources naturelles, de l'état écologique et des problèmes environnementaux prioritaires du bassin a conduit à l'élaboration et à la mise en œuvre du Programme d'action pour l'amélioration de la gestion des ressources en eau.

Et surtout, l'évolution de la coopération a abouti à la négociation et à la signature, par la Moldavie et l'Ukraine, du Traité bilatéral sur la coopération, la conservation et le développement durable du bassin du Dniestr (Traité sur le Dniestr) le 29 novembre 2012 à Rome. Ce traité a déjà été ratifié par la Moldavie et devrait l'être très prochainement par l'Ukraine.

Le Traité sur le Dniestr étend la coopération existante à l'ensemble du bassin du fleuve et à tous les grands secteurs. Il constitue en outre un instrument important pour l'exécution par la Moldavie et l'Ukraine de leurs obligations découlant de la Convention de la CEE-ONU sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux ainsi que de leurs engagements pris dans le cadre des documents directifs pertinents de l'OSCE. Parmi ces derniers figurent la Déclaration de Madrid de 2007 sur l'environnement et la sécurité, la Décision no 7/07 du Conseil ministériel (CM), intitulée « Suite à donner au quinzième Forum économique et environnemental : gestion de l'eau », la Décision no 9/08 du CM, intitulée « Suite à donner au seizième Forum économique et environnemental sur la coopération dans le domaine des voies de navigation maritimes et intérieures », et la Décision no 6/14 du CM, intitulée « Renforcement de la réduction des risques de catastrophe ». Le Traité contribuera en outre à l'application de la directive-cadre sur l'eau de l'UE par les deux pays.

Adaptation au changement climatique

L'amélioration de la résilience au changement climatique a tenu une place importante dans les projets OSCE/CEE-ONU exécutés dans le cadre de l'ENVSEC. Le Groupe de travail sur la gestion des inondations et l'adaptation au changement climatique dans le bassin du Dniestr a été créé en 2010 pour examiner l'état d'avancement de ces projets, recommander de nouvelles activités, prendre des décisions sur des mesures liées aux projets et faire connaître les résultats obtenus aux niveaux national et international.

Ce groupe de travail est remarquable par son inclusivité. Ses membres sont nommés par le Ministère moldave de l'environnement, par le Ministère ukrainien de l'écologie et des ressources naturelles et par les agences de l'eau et les services hydrométéorologiques des deux pays. Il comprend des représentants d'agences sectorielles s'occupant par exemple de l'énergie hydraulique et des situations d'urgence, ainsi que de la communauté scientifique et de la société civile. Des représentants des organisations régionales et internationales compétentes participent en outre à ses réunions. De 2010 à 2014, le Groupe de travail, à la demande des deux pays, a supervisé l'application des mesures

Arbre par arbre



Dans le cadre d'un projet OSCE/CEE-ONU visant à adapter les rives du Dniestr au changement climatique, 14 000 plants ont été mis en terre des deux côtés de la frontière entre l'Ukraine et la Moldavie, et ce un par un. Il ne s'agit là que d'un épisode du travail mené par l'OSCE depuis des décennies pour renforcer la coopération transfrontière dans le bassin du Dniestr. La patience et la persistance sont payantes dans cet effort, qui est déployé sous la conduite du Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE et facilité par le Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine et la Mission de l'Organisation en Moldavie. Une réussite comme l'OSCE en a le secret.

prévues au titre d'un grand projet visant à réduire la vulnérabilité aux inondations extrêmes et au changement climatique : modélisation et cartographie détaillées des risques d'inondation dans les zones vulnérables retenues, communication concernant les risques d'inondation et installation de plusieurs stations de surveillance dans la partie supérieure du Dniestr. Une évaluation des vulnérabilités à l'échelle du bassin, établie également au titre de ce projet, a permis de planifier des mesures d'adaptation au changement climatique qui couvrent toute la zone.

Ces mesures sont maintenant mises en œuvre dans le cadre de l'ambitieux projet multinational relatif au changement climatique, intitulé « Changement climatique et sécurité en Europe orientale, en Asie centrale et dans le Caucase du Sud ». Il s'agit d'un projet ENVSEC mené sous la conduite de l'OSCE qui est financé par l'Instrument de l'Union européenne pour la stabilité et l'Austrian Development Agency. Les mesures convenues à l'échelle du bassin par les pays améliorent l'échange de données et d'informations aux fins de l'adaptation au changement climatique, permettent de restaurer et de conserver des écosystèmes et, ce qui est important, sensibilisent aux incidences du changement climatique. Un exemple en est le reboisement, qui aide à rétablir la productivité des écosystèmes, à protéger les bassins versants et à réduire la probabilité d'inondation. Au total, 14 000 plants ont été mis en terre à proximité du village de Glinnoye sur l'île de Turunchuk en Transnistrie/Moldavie et sur les rives du Kuchurgan, du Hlybokyy Turunchuk et du Dniestr inférieur en Ukraine.

Ce projet ne donne pas seulement lieu à des mesures dont bénéficie l'ensemble du bassin, mais il a aussi abouti, grâce aux travaux menés en commun par des experts des deux côtés de la frontière qui ont été facilités par l'OSCE et la CEE-ONU, au Cadre stratégique pour l'adaptation au changement climatique dans le bassin du Dniestr. Il n'existe actuellement que quelques stratégies de ce type dans le monde. Ce cadre stratégique a été approuvé par la Moldavie et l'Ukraine et lancé lors d'une manifestation de haut niveau sur le changement climatique et la coopération transfrontière dans le bassin du Dniestr, le 23 avril 2015 à Kiev.

Réduction des risques de catastrophe

Dans le cadre d'un autre projet ENVSEC mené conjointement par l'OSCE et le PNUE, un groupe de 16 représentants d'autorités environnementales et d'experts de l'environnement de Biélorussie, de Moldavie et d'Ukraine s'est rendu en Suisse en septembre 2015 pour

s'initier aux bonnes pratiques de ce pays en matière de restauration des écosystèmes dans les zones sujettes aux inondations. Cette précieuse expérience aidera à accroître les possibilités offertes en matière de restauration des écosystèmes en vue d'atténuer les risques d'inondation dans les bassins fluviaux transfrontières d'Europe orientale, et notamment celui du Dniestr. Dans le cadre de l'action plus vaste entreprise par l'OSCE pour s'attaquer à divers aspects de la gouvernance de l'eau, ce projet contribue également à la mise en œuvre de la Décision sur la réduction des risques de catastrophe, adoptée à la réunion du Conseil ministériel tenue en 2014 à Bâle.

Et maintenant?

Ces succès, acquis à force de patience et de persévérance, en appellent d'autres. Beaucoup a déjà été fait, mais il reste encore beaucoup à faire, d'abord et avant tout par les pays directement concernés, à savoir l'Ukraine et la Moldavie. Une fois entré en vigueur, le Traité sur le Dniestr devra être mis en œuvre. Il faudra donc créer une commission bilatérale de bassin en vue de faciliter l'utilisation et la protection durables du bassin et d'aider à le protéger contre les inondations. Il faudra aussi trouver des fonds pour financer le fonctionnement de la commission et de ses groupes de travail.

Le Cadre stratégique pour l'adaptation au changement climatique devra lui aussi être mis en œuvre, conformément à un plan que l'OSCE et la CEE-ONU établissent actuellement avec les deux pays. Sa mise en application améliorera sensiblement la capacité d'adaptation du bassin du Dniestr, contribuera à la mise en œuvre du nouveau Traité sur le Dniestr après son entrée en vigueur et facilitera l'application de la directive-cadre sur l'eau de l'Union européenne et d'autres engagements internationaux pertinents de la Moldavie comme de l'Ukraine. Le travail de longue haleine mené avec l'appui de l'OSCE dans le bassin du Dniestr concourt aux efforts déployés à l'échelle mondiale pour faire face au changement climatique, favoriser un développement durable et réduire les risques de catastrophe. Il contribue à garantir un avenir durable et sûr pour des millions de gens et des écosystèmes précieux dans cette région sans pareille et au-delà.

Leonid Kalashnyk est administrateur de programme environnemental au Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE. Ursula Froese est rédactrice en chef du magazine Communauté de sécurité.



Les événements récents ne laissent aucun doute quant à l'urgence qu'il y a de lutter contre les processus odieux de radicalisation qui, souvent parmi nous, gagnent des gens aux idées extrémistes violentes et peuvent les amener à commettre des actes terroristes. Les États participants et les partenaires pour la coopération, à l'ouest comme à l'est et au nord comme au sud, sont tous touchés. Le Secrétaire général de l'OSCE et la Présidence serbe de l'Organisation ont lancé la campagne « L'OSCE unie dans la lutte contre l'extrémisme violent » pour faire ressortir que nous devons tous relever le défi consistant à réagir à l'attrait corrosif de l'extrémisme violent en favorisant la tolérance, le respect mutuel, le pluralisme, l'inclusion et la cohésion. Cinq articles émanant de cinq pays relatent ce que font l'OSCE et ses partenaires des gouvernements et de la société civile pour élaborer des stratégies et rendre les sociétés résilientes à la radicalisation au terrorisme.



Que faire?

Tendre la main rapidement

Désarmer en aidant

Accepter la diversité

Élaborer des stratégies de prévention

Soutenir le dialogue



Tendre la main rapidement

Entretien avec Rob Out

La police de proximité peut faire beaucoup pour protéger contre la radicalisation et l'extrémisme violent qui conduisent au terrorisme, mais elle ne peut pas le faire seule, explique Rob Out. Expert consultant pour l'OSCE et membre de la police néerlandaise, il a aidé à élaborer le programme « Prévention par la police de proximité de la radicalisation et du terrorisme » (CoPPRa) qu'utilisent les forces de police de toute l'Union européenne pour déceler à un stade précoce les signes de radicalisation violente. Il est membre du Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RSR) de l'Union européenne et expert/formateur pour le Centre d'excellence du RSR.

Parlez-nous de votre travail de prévention du terrorisme en tant que policier de proximité.

Je suis actuellement responsable de projets pour la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent et la radicalisation au Département de Hollande septentrionale de la police néerlandaise. J'ai une double responsabilité : premièrement, élaborer et mettre en œuvre une approche interinstitutionnelle de la radicalisation violente et, deuxièmement, renforcer la sensibilisation sur la base du Programme CoPPRa. J'ai travaillé pendant deux ans en Belgique sur ce projet – dont le directeur était issu de la police fédérale belge. Ce projet a été une grande réussite. Nous avons établi un vaste programme de formation de formateurs, proposé à plus de 150 participants de toute l'Europe, ainsi qu'un Guide de poche destiné à aider les policiers de première ligne à déceler à un stade précoce les signes de radicalisation violente – comportement révélateur tel que changement de nom, de style vestimentaire ou de fréquentations. Étant plongés au sein des communautés locales, les policiers de proximité sont parmi les premiers à remarquer de tels signes. Plus nous sommes en mesure de les déceler à un stade précoce et mieux nous pouvons prévenir la radicalisation terroriste. C'est là l'essentiel de mon travail.

Qu'est ce qui, d'après votre expérience, amène des gens à se livrer à des activités terroristes ?

Les raisons possibles sont très diverses et cela tient toujours à la conjonction de plusieurs facteurs. L'un de ceux-ci est que les jeunes, à l'adolescence, sont à la recherche de leur identité, s'interrogent sur le but de leur existence et se débattent parfois avec tous les problèmes complexes du monde actuel. Ils ne veulent pas faire comme leurs parents ; ils veulent suivre leur propre voie. Ils ont de 12 à 20 ans, période de la vie où ils sont le plus vulnérable. Et si quelqu'un se présente avec une solution très simple à tous ces problèmes, cette solution peut alors paraître très attrayante. C'est peut-être une des raisons pour lesquelles les jeunes sont aussi réceptifs à la rhétorique de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL) et de groupes analogues, mais aussi d'organisations violentes de droite ou de gauche

S'agissant des personnes qui veulent partir pour la Syrie, qui veulent aider l'EIL ou leurs frères combattants là-bas, nous devons bien comprendre qu'il y a aussi des victimes parmi elles. Bien entendu, certaines personnes veulent réellement aller combattre et tuer ceux qu'ils considèrent comme des mécréants. Mais parmi elles, il y en a aussi qui ne connaissent guère le Coran, qui sont plus ou moins incitées à aller là-bas, en particulier les jeunes femmes.

Je me souviens d'une fille – de 16 ou 17 ans – qui, selon elle, voulait aller au « Califat » pour y aider les « combattants », être mariée à « un guerrier » et avoir des enfants. Mais juste avant qu'elle ne parte pour la Syrie, nous avons pu l'intercepter et lorsque nous avons ouvert sa valise, nous avons trouvé un bikini. Cela montre qu'elle n'avait réellement aucune idée de ce qui l'attendait là-bas.

La police doit-elle collaborer avec d'autres secteurs de la société ?

La radicalisation violente n'est pas seulement un problème policier. Si vous êtes policier ou policière et que vous décelez des signes de radicalisation à un stade précoce, vous ne pouvez peut-être pas faire grand-chose. Il se pourrait que la personne en question n'ait enfreint aucune loi. Vous devez être très prudent à cause des droits fondamentaux. Après tout, il n'est pas interdit aux Pays-Bas d'avoir des idées radicales. S'il n'y avait pas eu dans notre histoire des gens aux idées radicales, nous n'aurions pas accompli les progrès qui nous ont menés là où

nous en sommes aujourd'hui. Nous devons être très prudents sur ce plan-là. Par exemple, un enseignant, à la différence d'un policier, est en contact quotidiennement avec les élèves et bien mieux placé pour déceler des changements chez des jeunes vulnérables et peut-être y réagir de manière constructive.

C'est la raison pour laquelle nous avons adopté aux Pays-Bas une approche interinstitutionnelle de la prévention de la radicalisation violente. Lorsque j'ai rapporté le programme CoPPRa aux Pays-Bas et que je l'ai traduit en néerlandais, je l'ai adapté afin qu'il puisse être utilisé non seulement par les policiers, mais aussi par d'autres personnes travaillant en première ligne. Nous proposerons cette formation aux professionnels de première ligne qui travaillent dans les municipalités, les prisons et les écoles. On leur donnera des informations qui les aideront à comprendre le processus de la radicalisation violente, quels peuvent en être les signes et ce que les groupes extrémistes violents ont en commun, quelle que soit leur orientation idéologique particulière, et leur indiquera où s'adresser lorsqu'ils constatent de tels signes.

Est-il difficile pour les différentes institutions de travailler ensemble ?

Cela n'est pas toujours aisé à cause non pas d'un manque de volonté, mais des différences dans la structure, le « langage », les buts et les agendas. Si je fais partie de la police, mon objectif est de veiller à ce que les gens ne commettent pas d'attaques terroristes à l'avenir, mais si je suis un enseignant, mon objectif est de permettre aux élèves de terminer leurs études. Si je suis un agent des services de santé mentale, mon objectif est de guérir les maladies mentales. Nous ne partons pas tous du même point. Les intéressés n'ont pas non plus toujours les mêmes pouvoirs au sein de leurs organisations respectives pour passer à l'action.

Un des aspects les plus importants réside dans le partage de l'information. La police ne peut pas partager les informations policières avec tout le monde et les gens qui s'occupent de santé mentale ne peuvent pas partager toutes les informations sur leurs patients. Aux Pays-Bas, nous avons créé une maison d'information, ou maison sécurisée, où un accord juridique écrit signé par chaque institution nous permet d'échanger des informations au cas par cas sur les personnes qui nous préoccupent.

L'approche matricielle intégrée est un outil mis au point aux Pays-Bas pour aider les praticiens au niveau opérationnel à faire face à ces difficultés. Pour de plus amples informations sur cette bonne pratique, voir le guide de l'OSCE intitulé Preventing Terrorism and Countering Violent Extremism and Radicalization that Lead to Terrorism: A Community Policing Approach.



Quel rôle les médias sociaux jouent-ils dans la radicalisation terroriste et sa prévention ?

Au RSR, nous avons cinq groupes de travail dont un s'intitule « Communication et propagande ». Les praticiens de différents pays de l'UE (gouvernements et ONG) font leur possible, avec des représentants de Google et de YouTube par exemple, pour empêcher l'affichage de messages de groupes terroristes sur l'Internet. La police des Pays-Bas et celle de nombreux autres pays font de même. Dès qu'un site Internet ou un compte Twitter inspiré par Al-Qaida ou l'EIL vient à leur connaissance, elles s'efforcent de le supprimer de l'Internet. Habituellement, toutefois, un nouveau compte est ouvert rapidement, ce qui complique quelque peu les choses. Je pense cependant que nous obtenons de bons résultats. Mon impression est que ces derniers mois le nombre de messages émanant de ces comptes a diminué. Les combattants terroristes étrangers de Syrie utilisent des comptes Twitter pour encourager leurs amis restés à la maison à les rejoindre. Mais ils savent que les autorités lisent elles aussi leurs fils de discussion Twitter et que s'ils rentrent dans leur pays d'origine, ils seront arrêtés. Je pense donc qu'au cours des derniers mois, ils ont moins recouru à ces stratégies qu'il y a un an. Les échanges sont plus clandestins maintenant et restreints à des groupes fermés auxquels vous ne pouvez-vous joindre que sur invitation, par exemple des groupes WhatsApp.

Une autre activité que nous menons à l'échelle européenne et mondiale consiste à diffuser des contre-discours. Vous trouverez sur YouTube certaines vidéos dans lesquelles nous expliquons pourquoi vous ne devriez pas vous joindre à l'EIL et pourquoi les membres de ce dernier interprètent le Coran de manière erronée et l'exploite délibérément pour favoriser leur desseins.

En Estonie et en Finlande, les policiers de proximité ont une page Facebook sur laquelle ils parlent aux jeunes de sujets tels que la radicalisation violente et le terrorisme. Au Pays-Bas, ils ont leur propre compte Twitter pour dialoguer avec leurs communautés.

Que peut-on faire une fois que quelqu'un a été radicalisé à la violence ?

Quelqu'un qui a été par trop radicalisé est presque impossible à déradicaliser. Dans toute l'Europe, l'expérience montre que la déradicalisation est quelque chose qui est peut-être trop ambitieux. Nous employons désormais le mot « désengagement ». Les gens peuvent conserver leurs idées extrémistes, mais ils ne seront pas (plus) favorables au recours à la violence pour les réaliser. Nouer le contact avec les gens et essayer de leur parler est ce que nous pouvons faire de mieux. Nous nous efforçons de dialoguer avec les gens, mais pas en allant au-devant d'eux et en leur disant « nous avons entendu dire que vous aviez des idées radicales, asseyez-vous et parlons-en ». Nous tentons de

trouver un autre angle, de prendre contact avec une personne pour d'autres raisons. Il ou elle a peut-être des problèmes sociaux, une maladie mentale telle qu'une dépression, un traumatisme ou des problèmes de maîtrise de ses impulsions. Lui venir en aide pour ces problèmes pourrait déjà suffire. C'est là le grand avantage qu'il y a de disposer d'une approche multi-institutionnelle, car vous réunissez toutes sortes de parties en mesure d'aider des personnes qui sont à l'école, utilisent les services sociaux ou sont en liberté conditionnelle. Nous voyons qui est le mieux placé pour nouer le contact avec cette personne en vue de déterminer le meilleur moyen de dialoguer avec elle et de l'aider. À cet égard, une bonne pratique consiste à recourir à des mentors choisis et formés spécialement comme on l'a fait avec succès à Aarhus, au Danemark, et aussi à



Photo : OogopDelfshaven.nl / Hans van Rhoon

Amsterdam. D'autres bons exemples sont fournis par le programme Exit en Allemagne, qui a été mis au point pour déradicaliser les extrémistes de droite et a été adapté à d'autres formes d'extrémisme violent, et l'initiative Sœurs contre l'extrémisme violent à Vienne, en Autriche, dans le cadre de laquelle des femmes, en particulier des mères, usent de leur influence pour empêcher des jeunes de succomber à la radicalisation terroriste.

Nous ne pouvons pas toucher tout le monde. Si des gens sont par trop radicalisés, il se peut qu'ils aient déjà mené des activités contraires à la loi. En pareil cas, nous devons passer le relais à notre système de répression et procéder à une surveillance, engager des enquêtes ou d'autres activités. Ce n'est pas mon travail, car cela n'entre pas dans le cadre de l'approche préventive.

Per saperne di più

On trouvera des informations sur le Guide de l'OSCE intitulé Preventing Terrorism and Countering Violent Extremism and Radicization that Lead to Terrorism: A Community Policing Approach à l'adresse www.osce.org/secretariat/116516

EXIT – Allemagne : www.exit-deutschland.de/english/

Sœurs contre l'extrémisme violent : www.women-without-borders.org/save/

Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RSR) : http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/networks/radicalisation_awareness_network/index_en.htm

Pour contacter Rob Out : mail.robout@gmail.com

Désarmer en aidant

Par Mimoun Berrissoun

Les jeunes radicalisés à la violence ne viennent habituellement à l'attention du public qu'à l'occasion de la diffusion d'informations sur leur départ pour aller combattre en Syrie et en Iraq ou de vidéos menaçantes circulant pendant des journées entières sur l'Internet. Le choc est énorme et on passe au peigne fin la biographie de ces hommes et de ces femmes pour y déceler des indices d'une cause possible. En réponse, les intéressés pointent souvent la société du doigt. Si cela peut difficilement se justifier, il nous faut admettre que, en tant que société, nous ne sommes pas entièrement exempts de responsabilité dans l'échec de certains de ses membres. L'expérience acquise dans notre travail à 180° Wende le confirme.

Lorsque des enseignants réagissent aux vues extrémistes exprimées par des élèves, même lors d'une conversation banale, en les menaçant immédiatement d'expulsion, menace à laquelle il est bien souvent donné suite, c'est déjà là un échec de la société. Il peut certes être difficile de faire face au phénomène de la radicalisation violente au niveau des établissements, mais l'expulsion de l'école est la pire option. Elle réduit les perspectives de carrière, alimente le processus de radicalisation et peut pousser de jeunes sympathisants dans les bras de groupes extrémistes violents. Selon une conclusion fondamentale de la recherche sur l'extrémisme, si les jeunes sont reconnus et appréciés socialement dans leurs activités et par leur famille ou leurs amis, la probabilité est très forte qu'ils ne seront pas réceptifs aux idées extrémistes et à celle que la violence se justifie.

Il nous faut mieux comprendre les processus de radicalisation et leurs causes. Les comprendre ne saurait et ne doit pas signifier en euphémiser l'idéologie. Mais cela nous donnera la possibilité de mieux nous attaquer à ces phénomènes. Forts de l'expérience que nous avons acquise pendant des années sur le terrain, nous pouvons dire que ce travail exige sensibilité et tact. Il doit être mené avec sincérité et authenticité.

L'histoire suivante d'un jeune homme que notre réseau a recueilli dans la rue illustre clairement l'étendue du rôle que nous pouvons jouer en tant que membres de la société, à la fois en aidant une personne et en la contrecarrant. Ce jeune homme, qui a un peu plus de 20 ans, est fils d'une mère célibataire. Afin de préserver son anonymat, nous l'appellerons Moustapha. Un animateur de 180° Wende l'a rencontré par hasard dans le métro et lui a demandé comment il allait. Ils n'avaient fait que brièvement connaissance, mais comme l'animateur se sentait responsable des jeunes de son quartier et pratiquait activement le travail de rue, il s'est enquis de la situation du jeune homme. Moustapha était frustré, complètement effondré. Pendant toute la conversation, il a répété la litanie du « choc des civilisations » : « Tout ce qu'ils veulent, c'est que nous ne trouvions pas le moindre travail ! Que nous ne réussissions pas ».

Nous l'avons invité à venir à notre centre. Lorsqu'il a rédigé son curriculum, les déficiences sont devenues évidentes. Ce jeune homme avait vécu une odyssée de deux ans : après avoir postulé à de nombreux emplois et effectué trois stages, pour lesquels on l'avait toujours « appâté » avec des promesses d'emploi, il a finalement tenté sa chance dans la marine. Loin de la famille et des amis, il est devenu la victime de brimades constantes de

Il nous faut mieux comprendre les processus de radicalisation et leurs causes. Les comprendre ne saurait et ne doit pas signifier en euphémiser l'idéologie. Mais cela nous donnera la possibilité de mieux nous attaquer à ces phénomènes. Forts de l'expérience que nous avons acquise pendant des années sur le terrain, nous pouvons dire que ce travail exige sensibilité et tact. Il doit être mené avec sincérité et authenticité.

la part de ses collègues. Il a retrouvé à plusieurs reprises son tapis de prière, cadeau de sa mère qui avait plus une valeur symbolique que religieuse pour lui, dans la poubelle. Il était constamment la cible d'insultes, était traité de « chamelier » et de « terroriste ». Après mûre réflexion, il a décidé de rentrer à la maison. Il ignorait malheureusement à l'époque qu'il était possible de déposer des plaintes disciplinaires ou l'existence de centres de lutte contre les brimades au sein d'institutions publiques et n'avait pas eu auparavant à affronter de manière proactive l'expérience de la discrimination.

Sur le chemin du retour, les choses ont encore empiré. Dans une gare, il a été contrôlé par des policiers. Ceux-ci ont constaté que le couteau qu'il avait dans la poche n'était pas convenablement fermé. Cela lui a valu une lourde amende. Il est finalement arrivé à la maison pour y retrouver une mère triste et abattue. La frustration qu'il portait en lui et le temps libre dont il disposait maintenant l'ont amené à fréquenter des sympathisants de l'extrémisme violent. Le premier pas dans la voie de la radicalisation violente était franchi.

Lorsque 180° Wende a rencontré Moustapha dans le métro, il n'était pas trop tard pour l'aider à prendre pied dans la société. Tous les registres ont été tirés. Il a été invité à participer à des groupes d'accompagnement et à faire la connaissance de jeunes ayant des problèmes analogues. Cela l'a aidé à prendre conscience qu'il n'était pas seul. Des animateurs plus anciens l'ont épaulé durant la phase d'accompagnement. L'expérience professionnelle qu'il

avait acquise au fil des ans a été extraite de son fouillis de documents et remise en forme pour constituer un CV présentable et détaillé dont il pouvait se servir pour postuler à des emplois. À sa demande, 180° Wende a réussi à surmonter les obstacles bureaucratiques et a fait jouer ses contacts institutionnels pour lui donner la possibilité d'obtenir son diplôme d'études secondaires tout en suivant un cours de formation technique. On s'est entretenu avec lui de ses pensées et de ses préjugés.

Aujourd'hui, Moustapha n'a plus une vision déprimante du monde. Il a retrouvé courage et prend le temps, tout en poursuivant ses études, d'aider d'autres jeunes au sein du réseau. Pour ce jeune homme, le virage positif à 180° a été réussi. En août, il a entamé une nouvelle année scolaire en étant pleinement motivé. 180° Wende continuera à lui offrir un lieu où il pourra venir avec ses soucis et ses préoccupations.

Cette fois encore, nous, en tant que société, avons eu de la chance. Mais il y a bien d'autres histoires comme celle de Moustapha. Au cours des trois dernières années, nous avons pu aider plus de 900 jeunes, conseiller des familles et apporter un soutien à des écoles. Toutefois, il y a encore beaucoup plus à faire. 180° Wende doit aussi continuer à se développer et à contribuer à une vaste évolution de la société vers une prise de conscience et une assistance actives.

La société dans laquelle nous vivons est telle que nous l'avons faite. Nous ne pouvons pas nous permettre de rester passifs. Les valeurs qui sont les nôtres doivent être défendues activement. Nous ne saurions abandonner les jeunes à leur sort. C'est pourquoi on a besoin de nous tous de manière plus urgente que jamais.

Mimoun Berrissoun dirige l'initiative 180° Wende.

180° Wende a reçu plusieurs récompenses pour son approche novatrice, tout récemment en juin 2015, lorsqu'elle a été lauréate du prix national du concours Startsocial placé sous les auspices de la Chancelière fédérale, Angela Merkel. Elle est membre du RSR (Réseau de sensibilisation à la radicalisation) de la Commission européenne. On trouvera de plus amples informations à l'adresse: www.180gradwende.de



Mission en Bosnie-Herzégovine

La Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine a mené une campagne d'un mois jalonnée d'activités sportives, culturelles et artistiques qui s'est achevée le 16 novembre, Journée internationale de la tolérance. Au travers de sa plateforme participative Super Citizens, de son infographie mensuelle Hate Monitor et de 19 coalitions locales contre la haine, la Mission coordonne un vaste réseau d'initiatives de lutte contre les crimes de haine en Bosnie Herzégovine. Ces activités constituent en même temps une importante structure de soutien à la nouvelle stratégie de lutte contre le terrorisme arrêtée par le gouvernement, qui accorde une large place à la prévention. Mme Sladjana Milunović, Administratrice de programme recrutée sur le plan national à la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine, répond à nos questions.

Comment la lutte contre la haine permet-elle de prévenir la radicalisation violente ?

Beaucoup d'auteurs d'actes motivés par la haine sont des jeunes. Ils sont nés le plus souvent après la guerre en Yougoslavie, mais l'héritage laissé par ce conflit semble avoir influencé leurs valeurs et leurs convictions. Malheureusement, les groupes extrémistes violents peuvent répondre aux besoins de ces jeunes gens, leur donner le sentiment d'appartenir à un groupe et, par la suite, les instrumentaliser pour commettre des actes inspirés par la haine. La Mission prête son concours aux citoyens dans le cadre des efforts déployés par ces derniers pour prévenir de tels actes. Elle encourage la génération de discours positifs au travers du réseau de coalitions contre la haine qu'elle a instauré en 2013. Ce réseau compte aujourd'hui 19 coalitions composées de plus de 120 organisations citoyennes différentes cherchant toutes à atteindre le même objectif : donner un exemple positif de respect de la diversité et montrer aux jeunes qu'un monde différent et meilleur n'attend qu'eux.

Comment fonctionnent ces coalitions contre la haine et quel est leur rôle ?

Les activités des coalitions contre la haine sont, en partie, de nature préventive. Leurs membres animent, par exemple, des ateliers destinés à promouvoir le respect de la diversité et à développer un discours commun basé sur des valeurs partagées. Ils organisent des activités sportives, des activités littéraires et des concours artistiques. Un deuxième ensemble d'activités est de nature réactive. Il est très important de ne pas rester muet lorsque des incidents motivés par des préjugés se produisent au sein d'une communauté. Pour apaiser une situation et éviter que les tensions ne montent, les coalitions publient des déclarations dans lesquelles elles condamnent les incidents. En outre, si les membres de ces coalitions relèvent la présence de groupes ou d'individus radicalisés, ils s'efforceront de leur présenter des alternatives à la haine. Dans une localité, un groupe de supporters radicaux du club de football local griffonnait, par exemple, des graffiti offensants pour un groupe ethnique et profanait des tombes dans des cimetières. La coalition locale contre la haine a pris contact avec le club de football et l'a convaincu de publier une déclaration dans laquelle il s'est distancé de ces actes et des personnes qui les commettent. La coalition et le club de football ont par la suite organisé spécialement un match en faveur de la tolérance au cours duquel des messages contre la haine ont été présentés.

Il importe cependant aussi de veiller à ce que les jeunes ne se sentent pas exclus de leur communauté ou par leurs camarades. La coalition de la localité en question a profité de l'occasion que lui offrait un autre projet de remise en état d'une aire de jeux pour enfants pour établir le dialogue avec le groupe radicalisé. Elle s'est efforcée de faire participer les membres du groupe à son initiative – malgré les objections de certains – afin qu'ils se rendent compte qu'ils font partie de la société et peuvent apporter une contribution positive à leurs communautés. Il est indispensable de présenter des alternatives positives et d'éviter que les jeunes s'enferment davantage dans l'isolement et la radicalisation violente.

Lectures complémentaires :

« Innover contre la haine » par Will Richard, Communauté de sécurité, numéro 3/2014.

« Bosnia and Herzegovina: Life Beyond Politics – Tolerance Upfront » par Zlatan Music osce.org/bih/195641

Utilisez-vous les médias sociaux pour diffuser des messages positifs ?

Toutes les coalitions contre la haine se servent des médias sociaux, y compris de la plateforme Super Citizens, de Twitter et de Facebook. Au cours du Camp sur les médias sociaux organisé par l'OSCE du 22 au 24 juillet 2015, la Mission a eu l'occasion de travailler avec une vingtaine de jeunes qui souhaitaient utiliser les médias sociaux pour promouvoir des alternatives aux discours de haine. Nous nous sommes entretenus avec eux de la radicalisation et de l'extrémisme violents et ne savions pas trop comment ils allaient réagir à ces thèmes. Ils ont cependant compris le problème et le danger que les incidents motivés par la haine et les crimes de haine représentait pour les communautés, en particulier lorsqu'ils provoquent la marginalisation des jeunes qui peuvent alors être ciblés et approchés par des groupes radicaux. Si des jeunes sont en difficulté et n'ont personne à qui parler, ils sont plus susceptibles de tomber sur des informations très inappropriées et dangereuses sur l'Internet.

La Bosnie-Herzégovine est-elle un cas particulier pour ce qui est du risque de radicalisation violente ?

Je ne dirais pas que la radicalisation violente est un phénomène propre à la Bosnie Herzégovine ; l'extrémisme violent et les incidents et crimes inspirés par la haine sont en hausse dans toute l'Europe et à travers le monde. Ce qui singularise la Bosnie Herzégovine, c'est sa réponse à la haine, en particulier au niveau local, et le fait que la population est consciente du danger que la haine et la radicalisation violente puissent représenter pour la stabilité du pays. Cela tient, bien entendu, en grande partie à l'expérience de la guerre en Yougoslavie, mais aussi à la solide tradition de relations de bon voisinage au sein des communautés. Même la guerre dévastatrice n'a pas fait éclater entièrement notre cohésion sociale. Le réseau des coalitions contre la haine est, pour moi, un outil tout à fait particulier et très précieux dans la lutte contre la haine et je suis convaincue qu'il devrait être reproduit dans toute la région de l'Europe du Sud-Est.

Elaborer une stratégie de prévention

Mission de l'OSCE au Kosovo

Le Kosovo n'a pas été gâté pour ce qui est des facteurs de risque liés à l'extrémisme violent. Durant les années 1990, ses résidents ont traversé une difficile période de conflit armé, qui a alimenté la haine et l'intolérance.

Géographiquement parlant, le Kosovo se situe sur un itinéraire de contrebande vers l'Europe qui l'expose au risque terroriste en provenance d'Asie centrale et du Moyen-Orient. Sur le plan religieux, de nombreux Albanais du Kosovo se disent musulmans, un facteur qui, dans le contexte actuel au Moyen-Orient, peut être exploité à des fins de radicalisation violente. Et, sur le plan socio-économique, selon la Banque mondiale, près d'un tiers des résidents du Kosovo vivent en dessous du seuil de pauvreté et un sur huit environ dans une pauvreté extrême, ce qui peut être une condition propice au recrutement par des terroristes.

Naim Hoxha est conseiller auprès de la Section chargée des questions de criminalité organisée à la Mission de l'OSCE au Kosovo depuis que cette dernière a commencé à prêter son concours au gouvernement dans la lutte contre l'extrémisme violent en 2009. Il nous parle des développements récents dans ce domaine.

Quels sont les groupes vulnérables aujourd'hui ?

Les jeunes de milieux socio-économiques défavorisés vivant dans des zones semi urbaines et/ou rurales sont particulièrement vulnérables. Mais vous trouverez également des jeunes présentant un bon niveau d'instruction qui sont impliqués dans des activités extrémistes violentes. L'isolement social des jeunes, qui sont ensuite attirés vers l'extrémisme violent par des personnes ou des groupes ne faisant pas partie de leur entourage familial, est un important facteur de risque.

Il convient aussi de dire que les problèmes qui n'ont pas encore été réglés au Kosovo et les visions divergentes pour l'avenir du pays peuvent contribuer à renforcer encore la radicalisation violente, tant parmi les Albanais que parmi les Serbes du Kosovo. D'après des statistiques des institutions centrales de Prishtinë/Priština, de 250 à 300 résidents du Kosovo combattaient actuellement en Syrie ou en Iraq, en majorité depuis 2013.

Que fait le gouvernement pour lutter contre la radicalisation terroriste ?

En septembre, le Kosovo a adopté une stratégie et un plan d'action sur l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme pour les années 2015 à 2020, délaissant ainsi une approche réactive pour privilégier une démarche plus préventive. Le groupe de rédaction était assez ouvert, vu qu'il comprenait plusieurs représentants de ministères gouvernementaux, d'institutions religieuses, politiques et internationales, ainsi que des médias. Compte tenu du soutien que nous lui avons apporté et de notre coopération en de précédentes occasions, le Bureau du Premier Ministre a invité deux représentants de la Mission de l'OSCE au Kosovo à prendre part au processus de consultation et de rédaction et à le soutenir.

Quel a été l'apport de la Mission de l'OSCE au Kosovo ?

L'OSCE a détaché des experts à tous les travaux du groupe de rédaction, auquel ils ont fourni des avis. Fin avril, nous avons aussi organisé à Prishtinë/Priština une table ronde de deux jours, qui a permis aux fonctionnaires invités de nouer des contacts avec toute une série de partenaires potentiels : entreprises, institutions internationales et locales, société civile, monde universitaire, prestataires locaux de soins de santé, enseignants et médias.

Une deuxième table ronde a été organisée à Tirana (Albanie), du 8 au 11 août, sous la forme d'une retraite au cours de laquelle nous avons élaboré la première version de la stratégie et du plan d'action. Un troisième atelier a eu lieu à Prishtinë/Priština.

La stratégie ayant désormais été adoptée, la Mission se prépare à apporter son concours aux autorités pour sa mise en œuvre.

La Mission au Kosovo a par ailleurs aidé les autorités à lutter contre l'extrémisme violent depuis que la police du Kosovo a procédé pour la première fois à une évaluation des menaces en 2009. La Mission a dispensé des formations spécialisées à près de 500 personnes et organisé des séminaires locaux et régionaux, à l'intention essentiellement des membres de la police du Kosovo, mais aussi de procureurs, de juges et de représentants de l'unité de renseignement financier, des douanes et de différentes organisations de la société civile. Elle coopère étroitement avec le Département des menaces transnationales du Secrétariat de l'OSCE à Vienne.

Soutenir

Bureau au Tadjikistan

le dialogue

Toute société présente sa propre vulnérabilité à la menace de l'extrémisme violent et de la radicalisation qui conduisent au terrorisme. Au Tadjikistan, la migration de main-d'œuvre est un des facteurs qui mettent les familles en péril. Des centaines de milliers de Tadjiks travaillent à l'étranger. S'ils se retrouvent dans une situation précaire, ils peuvent offrir une cible aisée aux recruteurs terroristes. À la maison, les mères, de leur côté, élèvent seules les enfants, ce qui accroît la vulnérabilité de la jeunesse.

Une prévention efficace doit être assurée à un stade précoce, avant qu'une idéologie pernicieuse s'enracine ou que des individus se laissent convaincre d'aller dans des zones de conflit.

« Une mère qui nous a contactés était très inquiète pour son fils à qui on avait promis 1 000 euros en lui disant de prendre un billet d'avion pour la Turquie. De toute évidence, il était déjà très tard et l'affaire relevait peut-être des services de répression. Il faut parler aux gens très tôt en leur indiquant comment reconnaître les éventuels signes alarmants », a déclaré Zebuniso Scharifsoda, responsable nationale de programme au Bureau de l'OSCE au Tadjikistan.

Conjointement avec le Ministère du travail, de l'emploi et de la migration, le Bureau de l'OSCE fournit à de telles familles des informations au sujet de l'extrémisme violent et de la radicalisation qui conduisent au terrorisme. Depuis novembre 2014, quelque 200 formateurs potentiels, fonctionnaires gouvernementaux et représentants de la société civile ont bénéficié d'une formation dans le domaine de l'extrémisme violent et de la radicalisation qui conduisent au terrorisme. Ils se sont rendus ensuite dans des communautés où, avec le concours de volontaires et le soutien de membres du personnel de l'OSCE et d'experts nationaux, ils ont dispensé des sessions de formation d'une journée, en particulier à l'intention des mères.

Jusqu'ici, plus de 50 sessions de formation ont été organisées au profit de plus de 2 500 personnes de tout le pays. Ce chiffre devrait être multiplié par trois grâce à l'ONG internationale Save the Children, qui dispose d'un vaste réseau de femmes dans le sud du pays et a accepté de collaborer avec l'OSCE à l'exécution du projet.

L'extrémisme violent est une question très délicate, dont on ne parle normalement pas en public dans les communautés rurales où ont eu lieu les sessions de formation. En parler en présence d'hommes, en particulier de représentants du gouvernement, est quelque chose de nouveau pour de nombreuses femmes,

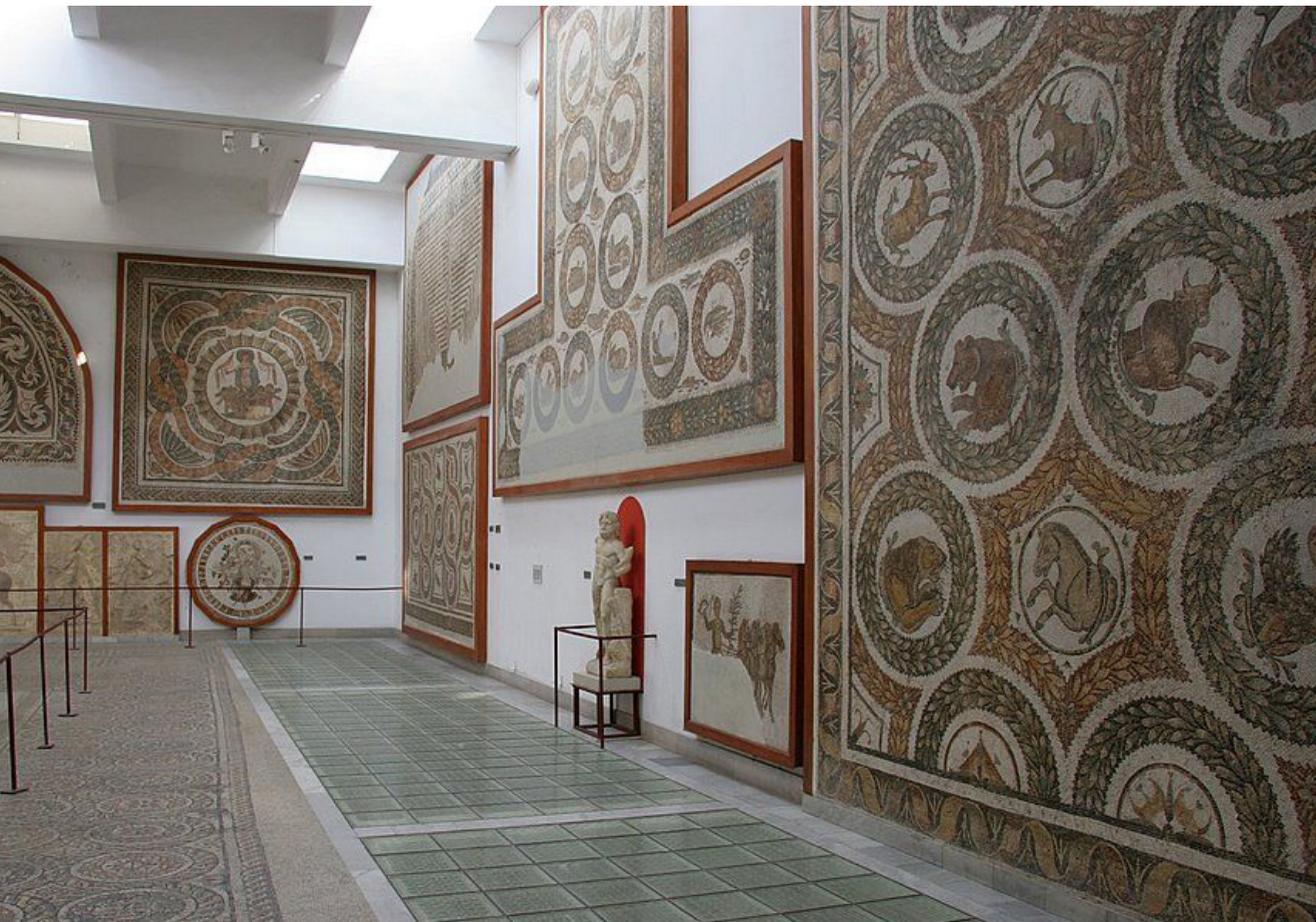
en sorte qu'au début elles étaient assez réticentes, mais peu à peu elles ont commencé à répondre à des questions comme « Êtes-vous en contact avec les membres de votre famille à l'étranger ? », « Pensez-vous qu'il y ait des signes de radicalisation au sein de votre communauté ? » – et un débat s'ensuit. Elles décèlent les premiers signes alarmants, tels que de soudaines attitudes antisociales, un intérêt pour des sites internet particuliers ou un renforcement des points de vue misogynes. Les formateurs ont fourni des informations sur les groupes terroristes et l'extrémisme violent et sur les tactiques employées pour gagner en influence en permettant aux participants de mieux les comprendre afin de les aider à résister aux sollicitations de recruteurs potentiels.

Au Tadjikistan, les causes de la radicalisation au terrorisme sont multiples. Le Bureau de l'OSCE au Tadjikistan et le Département des menaces transnationales du Secrétariat de l'Organisation ont mis sur pied, en février dernier, le premier atelier d'experts sur les combattants terroristes étrangers, auquel ont pris part tous les États participants d'Asie centrale. Des questions sensibles, y compris, par exemple, celle des estimations du nombre de combattants terroristes étrangers, y ont été examinées.

Parallèlement au projet « Parents contre le terrorisme », le Bureau de l'OSCE a effectué en début d'année des recherches sur le terrain concernant la radicalisation au terrorisme au Tadjikistan en coopération avec le gouvernement. Leurs conclusions ont fait ressortir la nécessité de mener une action préventive, et certaines des recommandations formulées ont été retenues par le gouvernement. Ainsi, depuis septembre, l'histoire des religions est enseignée aux élèves des classes 10 et 11 du secondaire. Le projet « Parents contre le terrorisme » a suscité l'enthousiasme. Une femme du sud du pays s'est par exemple portée volontaire comme formatrice parce que le conflit syrien lui avait fait perdre son fils. « Restez en contact avec les membres de votre famille » a-t-elle dit. « Beaucoup de gens étant radicalisés lors de leur séjour à l'étranger, faites le nécessaire pour garder le contact ».

Acte de solidarité à Tunis

Dans un acte de solidarité symbolique avec les victimes de l'attaque terroriste sanglante perpétrée au Musée national du Bardo à Tunis en mars dernier, l'Académie Goncourt a choisi ce haut lieu de la culture tunisienne pour annoncer cette année les quatre finalistes du prix Goncourt, prix littéraire français le plus ancien et le plus prestigieux. Le Musée du Bardo abrite l'une des collections mondiales les plus vastes et les plus riches de mosaïques romaines et d'autres objets précieux anciens de la Grèce antique, de la Tunisie et de la période islamique. Parmi les finalistes figurait l'auteur franco-tunisien Hédi Kaddour, sélectionné pour son roman *Les prépondérants*. Ce roman fait revivre le monde de la classe dirigeante non arabe et non juive dans le Maghreb des années 1920, dont l'arrogance, évoquée par le titre, la rendait aveugle aux changements à venir. Les finalistes traitent tous les quatre des relations entre l'Europe et le monde arabe dans leurs écrits. Lors du choix final, annoncé à Paris le 3 novembre, le Prix Goncourt 2015 a été attribué au spécialiste de l'arabe et du persan Matthias Énard pour son roman *Boussole*.



Le partenariat asiatique de l'OSCE parvient à maturité

L'OSCE et l'Asie ont commencé à coopérer lorsque le Japon a assisté au Sommet de la CSCE tenu à Helsinki en 1992, exemple suivi par la République de Corée à Budapest en 1994, année où la CSCE est devenue l'OSCE. L'introduction du terme « Partenaires pour la coopération » en 1995 a cimenté les relations avec ces deux pays d'Asie et ouvert la voie à d'autres pour qu'ils se joignent à eux. C'est ce qu'ont fait la Thaïlande en 2000, puis l'Afghanistan en 2003, la Mongolie en 2004 (ce pays est un État participant depuis 2012) et, enfin, l'Australie en 2009.

Deux nouvelles étapes importantes ont été franchies avec la création en 2003 du Groupe de contact avec les partenaires asiatiques pour la coopération, qui demeure le principal forum pour un dialogue informel régulier, et en 2007 du Fonds de partenariat de l'OSCE, qui finance des activités de coopération pratiques. Les relations ont toujours donné lieu à un échange mutuellement avantageux, les partenaires asiatiques contribuant pour une large part au dialogue de l'OSCE et soutenant en outre financièrement ses activités, grâce notamment à de généreuses contributions versées par plusieurs d'entre eux pour la création de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine.

Pour commémorer le vingtième anniversaire du Partenariat asiatique de l'OSCE, la Section de la coopération extérieure du Secrétariat de l'OSCE, grâce à la généreuse contribution de la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Organisation, qui assumait la présidence du Groupe de contact asiatique en 2015, a publié une brochure rendant hommage à cette association étroite et fructueuse. Cette brochure contient un utile recueil de tous les documents pertinents, un aperçu des activités en cours et des chapitres thématiques, notamment sur l'engagement spécial avec l'Afghanistan. Elle est disponible sur papier et sur le site web public de l'OSCE à l'adresse: www.osce.org.

Publications récentes de l'OSCE

The OSCE Asian Partnership for Co-operation: Reflections and Perspectives, publié par les Relations extérieures, Secrétariat de l'OSCE (anglais)

Report: Human Rights Situation of Detainees at Guantánamo, publié par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (anglais)

The Death Penalty in the OSCE Area: Background Paper 2015, publié par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (anglais et russe)

Handbook for Monitoring Administrative Justice, publié par la Présence de l'OSCE en Albanie et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation (anglais, russe et albanais)

Counteraction to Counterfeit and Contraband Pesticides: Methodology, publié par le Secrétariat de l'OSCE (anglais et russe)

The World in the Armenian Media: Means and Sources, publié par le Bureau de l'OSCE à Erevan (anglais et arménien)

Handbook on Combating Trafficking in Human Beings: Central Asia, publié par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (anglais et russe)

Combating Impunity for Conflict-Related Sexual Violence in Bosnia and Herzegovina: Progress and Challenges (2004–2014), publié par la Mission de l'OSCE en Bosnie Herzégovine (anglais et bosnien)

Secretary General's Annual Evaluation Report on the Implementation of the 2004 OSCE Action Plan for the Promotion of Gender Equality – 2014, publié par le Secrétariat de l'OSCE (anglais)

Report on Economic and Environmental Activities: 2013–2014, publié par le Secrétariat de l'OSCE (anglais et russe)

